



**Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués
du 6 novembre 2013
à l'école, nouveau bâtiment - 1623 Semsales**

Présents : - Membres délégués des communes pour le Réseau Santé de la Veveyse
- Membres du Comité, Directrice

Excusés : - Attalens : Mme L. Lapierre, MM P.-A. Perroud, M. Savoy et R. Savoy
- Bossonnens : Mme Furter
- Châtel-St-Denis : MM J. Allaman, T. Bavaud et C. Ducrot
- Remaufens : M. J. Tâche
- Le Flon : M. J.-P. Marmier
- La Verrerie : M. P. Vial

Invités présents : Responsables finances (Mme Dumas), Ambulances (M. Bürger), Service de puériculture (Mme De Vargas), Service d'aide et de soins à domicile (Mme Guillaume), Service des curatelles (Mme Meyer),
Dr. Jean-Louis Berney, représentant médical à la tête du groupe de travail
« mise en place d'un centre médical »

Présence de la Presse : - Mme T. Bongard de La liberté
- Mme S. Murith de la Gruyère
- Mme V. Blom du Messenger

Début : 19h40

Fin : 21h05

Ordre du jour :

1. Appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation des p.v. de l'A.G. ordinaire du 2.05.2013 et de l'A.G. extraordinaire du 18.09.2013 (déjà transmis)
4. Informations concernant les immeubles
5. Informations concernant le Service social unifié
6. Présentation et approbation des budgets 2014
 - ASDV, puériculture, indemnités forfaitaires (annexe 1)
 - Ambulances Sud Fribourgeois (annexe 2)
 - Service officiel des curatelles (annexe 3)
 - Structure R.S.V. (annexe 4)
7. Modification des statuts (annexe 6)
8. Approbation du règlement du Comité (annexe 7)

9. Démissions
10. Election des nouveaux membres du Comité
11. Election du président ou de la présidente
12. Divers

M. le Préfet Michel Chevalley souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie la Commune de Semsales pour son accueil. Quelques délégués sont excusés ce soir mais cela ne préjudicie en rien le bon déroulement de cette Assemblée étant donné que toutes les cartes de vote sont distribuées.

Au nom du Conseil communal de Semsales, M. Grivet, syndic, a le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux membres présents. Il nous informe que le verre de l'amitié nous sera offert au terme de cette Assemblée. M. le Préfet le prie de bien vouloir transmettre nos remerciements auprès de son Conseil.

M. le Préfet salue également la présence de Madame la Directrice, de tous les membres actifs au sein des services du RSV, ainsi que les membres du Comité. Il relève également avec plaisir la présence de la presse (Le Messenger, La Gruyère et la Liberté).

M. le Préfet a donc le plaisir d'ouvrir cette Assemblée et se montre satisfait quant à ce que toutes les communes soient représentées ce soir. Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et à l'ordre du jour, le Président déclare que l'Assemblée est apte à délibérer. Toutes les cartes de vote ont été distribuées (37) ce qui porte la majorité à 19 voix en cas de vote.

1. Appel des délégués

Une feuille de présences a été contresignée à l'entrée.

2. Désignation des scrutateurs

Mme Charlotte Fisler et M. Dominique Cottet sont nommés scrutateurs ; *proposition acceptée par l'Assemblée.*

3. Approbation du PV de l'A.G. du 2.05. et l'A.G. extraordinaire du 18.09.2013

Les PV sont approuvés par l'assemblée, à l'unanimité. Le Président remercie son auteur, Mme Villard, secrétaire.

4. Informations concernant les immeubles

La parole est donnée à Mme Bourqui.

- Au 1^{er} janvier 2014, le RSV deviendra propriétaire des immeubles. Un projet d'acte notarié est en cours d'élaboration auprès du notaire et les couvertures d'assurances seront ajustées.

La Commission « immeuble » devra également établir un inventaire de reprise attendu des assurances.

- Comme déjà annoncé, les soins palliatifs sont maintenus sur le site jusqu'à fin avril 2014. Une convention réglant la relation « propriétaire » RSV - « locataire » HFR sera établie jusqu'à cette échéance.

Occupation actuelle du bâtiment :

- HFR : soins palliatifs jusqu'au 30.04.2014
- Dr. Gothuey : cabinet indépendant, locataire du HFR
- Dr. Berney : cabinet indépendant, convention avec le HFR
- Chapelle
- Chapelle ardente : convention avec la commune de Châtel-St-Denis
- Service officiel des curatelles
- Bureau de la directrice et la secrétaire de direction du RSV

Occupation projetée dans la partie la plus récente (1972) du bâtiment :

- ASDV (aide et soins à domicile)
- Service officiel des curatelles
- Service social unifié
- CMV (centre médical de la Veveyse)
- Radiologie
- ORP (office régional de placement)
- Ligues de la santé

Il n'y a, volontairement, encore aucun projet à ce jour concernant la partie la plus ancienne du bâtiment.

La Commission « immeuble » a été constituée et les personnes suivantes en font partie : Messieurs Charles Ducrot, Raymond Dévaud, Pascal Grivet, Laurent Menoud, Savio Michellod et Stéphane Pauli.

Concernant la mise en place du centre médical, M. le Dr Berney travaille assidûment, avec un groupe de travail composé de 6 médecins, afin d'aboutir à ce projet. Il désire pouvoir installer ce futur cabinet au 1^{er} étage.

Le nombre de collaborateurs au sein du RSV est croissant depuis plusieurs années (51) et une nouvelle organisation doit être mise en place (voir organigramme ci-joint).

5. Informations concernant le Service social unifié

La parole est donnée à M. Pascal Grivet.

M. Grivet informe les délégués que le projet n'a pu encore être soumis aux exécutifs du District. Afin de mettre tous les atouts en vue d'une fusion des SSR, ce projet sera présenté aux Communes au printemps prochain.

6. Présentation et approbation des budgets 2014

La parole est donnée à Mme Bourqui.

Tous les budgets présentés ce soir ont été joints à la convocation pour l'A.G. de ce soir et établis en suivant les mesures d'économie décidées par l'Etat, à savoir :

- 0 % d'indexation,
- pas de changement de palier

- contribution de solidarité : 1,3 % du salaire brut après déduction de Fr. 39'000.-.

ASDV, PUERICULTURE, INDEMNITES FORFAITAIRES (annexe 1)

Ces 3 activités sont réunies dans un même budget ; celui-ci a été élaboré sur la base des éléments connus en septembre 2013.

Il ne présente aucun changement concernant la dotation du personnel et pas de modification des tarifs. Cependant, la subvention cantonale a été modifiée ; elle passera de 35 % à 30 %.

Des commentaires ont été joints au budget nous indiquant quelques précisions quant à divers chapitres.

La dotation en personnel se présente ainsi :

00.90 EPT responsable de service

10.25 EPT infirmier/ère

07.00 EPT personnel aide et soins avec CFC

10.00 EPT personnel aide et soins sans CFC

00.25 EPT ergothérapeute

Suite à la décision du Comité du 27.09.2013, 50 % des charges de la structure administrative du RSV (direction, finances et RH) sont portées au budget ASDV.

Depuis ce mois-ci, les factures sont envoyées électroniquement auprès des assurances maladie qui se chargent de réclamer les quotes-parts et franchises auprès des patients (tiers-payant). Nous ne connaissons pas encore l'impact de ce changement de système sur les finances.

Fr. 20'000.- sont prévus au budget pour le déménagement et aménagement, montant très aléatoire.

Les mesures d'économie décidées par l'Etat portent donc sur le personnel et sur la subvention cantonale. Mme Dumas présente aux Délégués le budget tel qu'influé par les décisions cantonales :

	1. <u>Selon décision du G.C.</u>	2. <u>Avant décision du G.C.</u>	3. <u>Sans mesure d'économie</u>
Charge personnel	3'222'989.00	3'222'989.00	3'320'500.00
Recettes soins	1'245'000.00	1'245'000.00	1'245'000.00
Recettes AIVQ	205'500.00	205'500.00	205'500.00
Subv. Cantonales	495'000.00	434'000.00	607'000.00
Subv. Communales	1'624'709.00	1'685'709.00	1'610'201.00

Aucune question n'étant formulée de la part des délégués, *la 1^{ère} version est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.*

AMBULANCES SUD FRIBOURGEOIS (annexe 2)

Ce budget est également présenté avec les mesures d'économie de l'Etat.

Il en ressort une augmentation de 0.2 EPT ambulancier et de 0.1 EPT médecin responsable qui passe de 10 % à 20 %.

Ce budget présente également un changement de principes comptables. Les ambulances, le matériel médical et le logiciel informatique Zoll sont amortis annuellement.

M. le Préfet remercie Mme Bourqui pour cette présentation et propose à l'Assemblée de se manifester pour de plus amples informations ; tel n'est pas le cas.

L'assemblée des délégués accepte le budget des ambulances à l'unanimité.

SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES (annexe n° 3)

La parole est donnée à Mme Bourqui.

Le budget des curatelles a été élaboré par la Commission pour le Service des curatelles, d'entente avec la responsable de ce Service et la comptable du RSV.

La dotation en personnel se présente ainsi :

0.6 EPT curatrice-responsable

0.4 EPT poste curateur/curatrice à repourvoir

Il a été décidé qu'environ 5 % des charges administratives liées à ce service (direction-finances-RH) soient imputées à ce budget à raison de Fr. 20'000.-.

Le Service des curatelles connaît également des recettes car les personnes concernées par une mesure payent leur curateur lorsqu'elles en ont les moyens. Ce montant est fixé par la Justice de paix en fonction de chaque dossier.

M. le Préfet remercie en particulier Mme Meyer ainsi que M. Fahrni pour cette nouvelle mise en place et propose à l'Assemblée d'accepter ce budget tel que présenté.

L'assemblée des délégués accepte le budget du Service officiel des curatelles à l'unanimité.

STRUCTURE R.S.V. (annexe n° 4)

Mme Bourqui nous présente le budget structure administrative RSV.

Conformément à l'organigramme approuvé lors de l'A.G. du 18 septembre 2013, ce budget englobe :

- 50 % de la charge de la structure administrative du RSV (direction-finances-RH),
- 0.6 EPT secrétaire de direction
- l'acquisition d'un logiciel de comptabilité analytique

Une ventilation plus précise encore est prévue en 2014.

Aucun acompte ne sera demandé aux Communes ; les frais liés à la structure seront prélevés sur le compte disponible affecté au projet.

Globalement, sur l'ensemble des activités du RSV, il y a une augmentation de : 0.45 EPT administration Aides et soins à domicile, 0.6 EPT secrétaire de direction et 0.70 EPT direction/cheffe de projet, soit 1.75 EPT.

M. le Préfet propose à l'Assemblée de passer au vote.

L'assemblée des délégués accepte le budget structure à l'unanimité.

Au nom du Comité du RSV, M. le Préfet tient à remercier les délégués des communes ainsi que les représentants du RSV pour le travail accompli.

7. Modifications des statuts (annexe 6)

Préalablement à l'acceptation des modifications des statuts du RSV, le Comité a fait part aux Communes ainsi qu'aux Délégués d'une information relative à l'art. 16.

Cet article est présenté sous 3 versions :

- la 1^{ère}, avec 9 membres au Comité exerçant la fonction de conseiller communal ou de conseiller général
- la 2^{ème}, avec 10 membres au Comité exerçant la fonction de conseiller communal exclusivement
- la 3^{ème}, avec 10 membres au Comité exerçant la fonction de conseiller communal ou de conseiller général

Aucune question n'étant soulevée, les statuts, avec la version '2' de l'art. 16, sont proposés et validés par l'Assemblée des Délégués, à l'unanimité.

8. Approbation du règlement du Comité (annexe n° 7)

Le vote de ce soir se porte sur la première page annexée à ce règlement (annexe n° 3 du Règlement d'organisation du Comité), à savoir sur la rétribution des membres du Comité et des Commissions.

La présente annexe est acceptée et validée par l'Assemblée des Délégués, à l'unanimité.

9. Démissions

M. Pauli, Président, a manifesté son intention de démissionner de son poste.

Il fait part de son message aux Délégués. Il relève en particulier que nous pouvons être fiers du chemin parcouru par le RSV depuis 2004. Il a pu travailler avec des personnes très compétentes et engagées dans la réussite de cette entreprise. Le choix du logo, un arbre qui, de par nature, se développe tout comme notre RSV. Il a pris racine dans notre district où il est bien implanté et est très apprécié par notre population. Il s'est ensuite développé avec le Service des ambulances, la puériculture.... Aujourd'hui, un nouveau défi se présente et le souhait de tous est qu'il aboutisse.

M. Pauli remercie en particulier le personnel ainsi que les responsables du RSV. Des remerciements également à tous les membres du Comité avec qui il y a toujours eu des discussions ouvertes et franches. Merci envers les Communes de la Veveyse pour la confiance témoignée au RSV ainsi qu'à son Comité, envers ses collègues du Conseil communal de Semsales, M. le Préfet et Mme Bourqui avec qui il a eu la chance de travailler. Il relève ses grandes compétences de Directrice et son ouverture d'esprit. Le RSV a aujourd'hui à sa tête la personne idéale pour mener à bien ce projet.

M. le Préfet remercie M. Pauli pour ses paroles. M. Pauli, unique Président du RSV à ce jour, est une personne modeste, entreprenante et visionnaire ; il a su mener ce bateau de mains de maître. Une ovation lui est réservée et une attention lui est remise au nom du Comité.

10. Election des nouveaux membres du Comité

La parole est donnée à M. Pauli.

Selon le souhait du Comité, chaque Commune de la Veveyse a proposé un candidat. Le nouveau Comité est présenté ce soir aux Délégués de l'Assemblée générale, dont les membres sont les suivants :

Mesdames Sylviane Emonet, Béatrice Furter et Anne-lise Wittenwiler ainsi que Messieurs Damien Colliard, Firmin Dayer, Marc Fahrni, David Hunziker, Laurent Menoud, Savio Michellod et Joseph Rigolet (vice-président).

Cette proposition est entérinée par l'Assemblée, à l'unanimité, avec remerciements.

11. Election du Président ou de la Présidente

Le Comité propose M. Damien Colliard en qualité de nouveau Président.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Colliard remercie l'Assemblée de sa confiance et promet de poursuivre les objectifs fixés par le RSV. Il se réjouit également de collaborer avec ces nouveaux services et le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 22 novembre prochain lors de l'inauguration du Service des curatelles.

M. le Préfet le remercie à son tour pour son engagement et la mise à disposition de ses compétences.

10. Divers

- Le 30 octobre dernier, les responsables du RSV ainsi que M. le Préfet ont rencontré à son initiative Mme Claudia Kaech, future directrice de l'HFR dès 1^{er} janvier 2014.
- Le 9 avril 2014, l'AFAS organisera une journée cantonale thématique sur le maintien à domicile.
- Après avoir souhaité la bienvenue à tous, M. Grivet remercie tous les intervenants actifs de cette Assemblée générale et félicite M. Pauli pour les 9 ans passés à la tête du RSV. Il souhaite également la bienvenue au nouveau Président. Un verre de l'amitié sera servi au terme de cette assemblée.

M. le Préfet réitère tous ses remerciements envers les Communes pour la confiance témoignée envers le RSV et l'appui financier qu'elles apportent. Merci également au Comité et à tous les collaborateurs/trices du RSV ainsi qu'à M. Burger, responsable des ASF, et au Dr. Berney.

Il clôt l'Assemblée.

Semsales, le 6 novembre 2013

La Secrétaire : Marie-Claude Villard



Le Président : Michel Chevalley

